



## Annulation d un bon de commande d une voiture

-----  
Par Visiteur

Bonjour

Voila samedi je suis passer dans un garage pour acheter une voiture d occasion

Le vendeur men propose une a 7500?

Je suis d accord je signe le bon de commende je lui fait un cheque de 1500 ? d'acompte

Mais âpres réflexion je lui tel pour lui demander d annuler cette vente

Et la il ne veut pas

Je sai que je nai pas les 7 jours de rétractation vue que sais en magasin

Il me dit ok j annule le contra mais je garde le cheque et si je voie une nouvelle voiture devant chez vous j encaisse le cheque

Donc la pas bon pour moi

Mais la vien ma question

Sur le contra il y a < signature de l acheteur précédée de la mention manuscrite « lu et approuve .bon pour commande » la je n ai rien écrite

et sur le dot de cette page dans <condition générales de vente lui na pas était signe

pui je casser le conta avec sa comme motif

merci

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Si votre signature figure bien sur le bon de commande, cela suffi.

Malheureusement toutes les autres mentions ne sont pas nécessaires et leur défaut ne permet pas de soulever la nullité du contrat.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Merci pour votre reponce

donc ci j ai bien compri il ne me reste plus ca trouver un model de letre leur demenden d annuler cette commande en sachan que je vais perdre mais 1500?

-----  
Par Visiteur

Monsieur,

C'est bien cela. Mais pourquoi ne pas acheter une nouvelle voiture puisque le vendeur vous l'a proposé?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Car j'en et acheter une autre pecten (commen tous le monde )avoir 7 jours pour me retracter

-----  
Par Visiteur

Je comprends.

En fait le délai de rétractation de 7 jours n'est applicable que dans certains cas.

Malheureusement du fait de l'annulation de votre commande vous perdez donc votre argent.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Donc je vai perdre mais 1500 mais peut il me forcer a achetez cette voiture

-----  
Par Visiteur

Monsieur,

Oui effectivement le vendeur peut vous contraindre à acheter la voiture car la somme versée qualifiée d'acompte vous engage.

Cependant il tout à fait possible que le vendeur trouve rapidement un autre acheteur et dans ce cas là vous n'aurez "que perdu" votre argent.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Pour conclure

esque dans le service que vous proposer vous pouvez me faire une letre pour demender l annulation de se bon de commande

merci

-----  
Par Visiteur

Monsieur,

C'est avec regret que je ne peux répondre favorablement à votre demande car juridiquement vous ne pouvez annuler cette commande. Il ne met donc pas permis d'appuyer une demande qui n'est pas fondée.

Le mieux est de négocier à l'amiable avec le vendeur et de discuter quant aux modalités de cette annulation.

Cordialement